Pouvoir Adjudicateur

Syndicat Mixte de l'Aéroport de Limoges-Bellegarde

Mandataire

Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges

et de la Haute-Vienne

RENOVATION DES SOLS DE L'AEROGARE DE L'AEROPORT DE LIMOGES-BELLEGARDE

Marché passé selon une procédure adaptée en application des articles L.2123-1-1°, R.2123-1-1°, R.2123-4 du code de la commande publique

MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P.)

Date limite de réception des offres : **LUNDI 5 OCTOBRE 2026**

Heure limite de réception des offres : **12 h 00**

Lieu de réception des offres :

Profil acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr /

Table des matières

1. Objet du marché 3
2. Périmètre du marché 3
3. Description des besoins 3
 3.1 Typologie des sols attendus 3
 3.2 Sols de la tranche ferme 4
 3.3 Sols de la tranche optionnelle 1 5
 3.4 Sols de la tranche optionnelle 2 6
 3.5 Sols de la tranche optionnelle 3 8
4. Exigences techniques générales 10
5. Exigences environnementales, conditions de fabrication et traçabilité 10
6. Organisation des travaux 10
7. Garantie et service après-vente 10
8. Documentation technique 11
9. Planning prévisionnel 11

1. Objet du marché

La présente consultation a pour objet des travaux de rénovation/réfection des sols de l'aérogare de l'aéroport de Limoges-Bellegarde conformément aux dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P), et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P).

2. Périmètre du marché

Les sols à remplacer concernent en **tranche ferme** :

- TF : Salles d'embarquement A et B avec escaliers

La tranche ferme débute à compter de la notification.

Trois tranches optionnelles concernent le remplacement des sols dans :

- TO1 : Salle d'arrivée en rez-de-chaussée avec rez de piste arrivée et escalier
- TO2 : Communs rez-de-chaussée (bureaux, FITOUR, Salon Lathière…)
- TO3 : Etage (communs, bureaux, escaliers et salles de réunions)

Les tranches optionnelles seront ou non affermies par le pouvoir adjudicateur au moment de la notification du titulaire. Les conditions d'affermissement dépendent du montant du budget dédié.

3. Description des besoins

3.1 Typologie des sols attendus

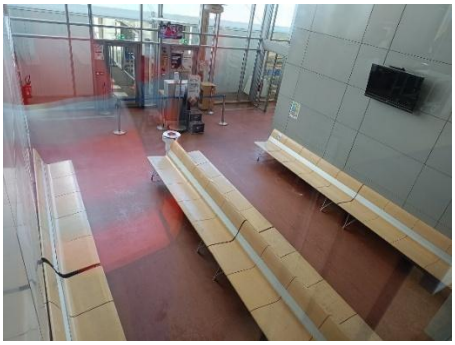
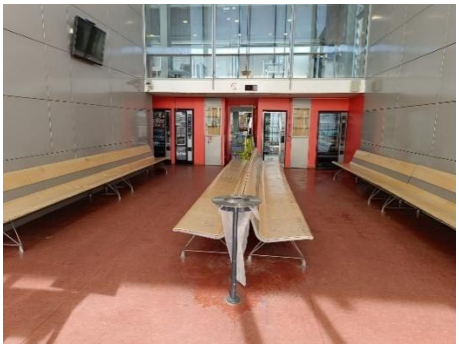
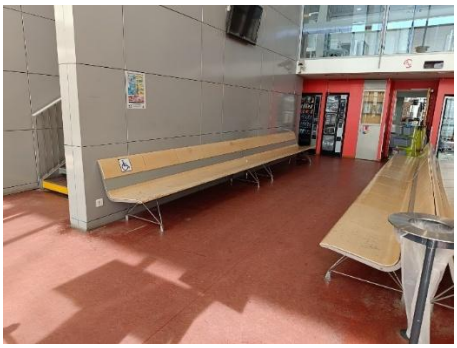
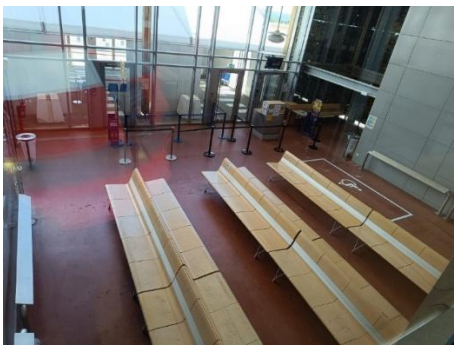
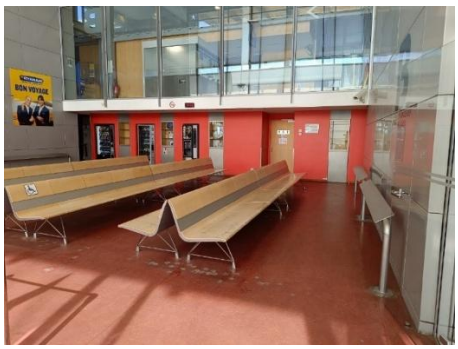
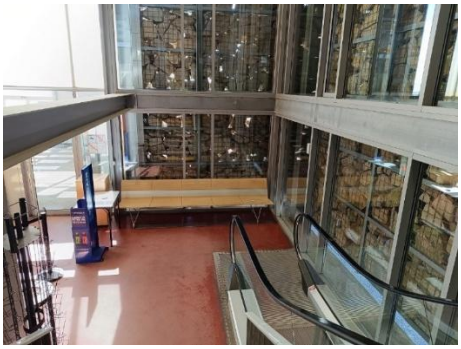
Les sols proposés devront répondre aux besoins suivants :

- Grand passage
- Résistance au poinçonnement (talons, mobiliers…)
- Si des dalles podotactiles sont présentes, il est nécessaire de prévoir leur remplacement à l'identique
- Des équipements sur les nez de marches des escaliers afin d'éviter de glisser
- L'entreprise proposera un type de sols en fonction des exigences techniques générales décrites au paragraphe 4.

3.2 Sols de la tranche ferme

La zone concernée est située au niveau de rez-de-piste pour une surface d'environ 300m².

La surface est à titre indicatif. Elle devra être vérifiée lors de la visite de site.

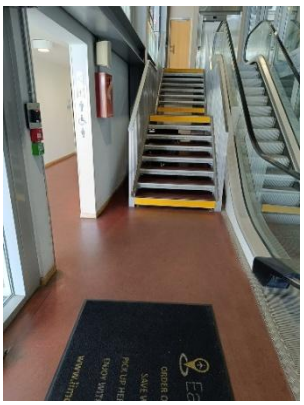
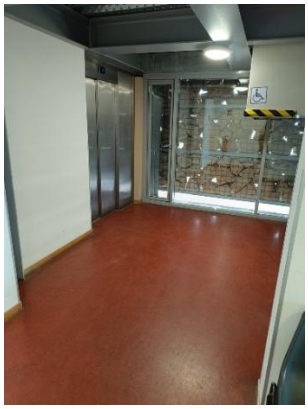
Réf	Photos
Rez-de-piste Salle A	  
Rez-de-psite Salle B	  

3.3 Sols de la tranche optionnelle 1

La zone concernée est située :

- au niveau de rez-de-piste et concerne l'espace après le débarquement des passagers et les toilettes
- au rez-de-chaussée pour la salle arrivée

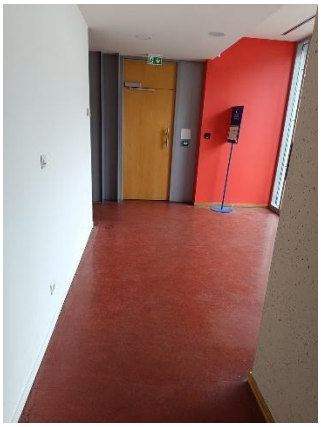
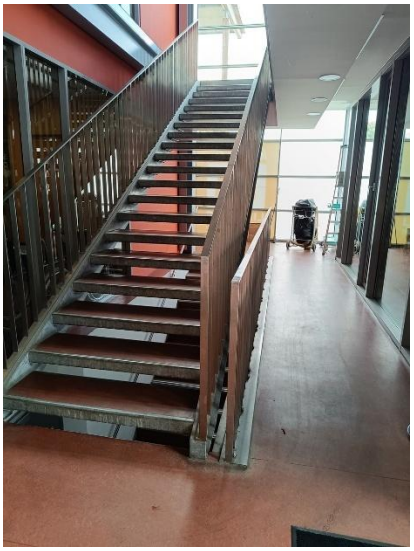
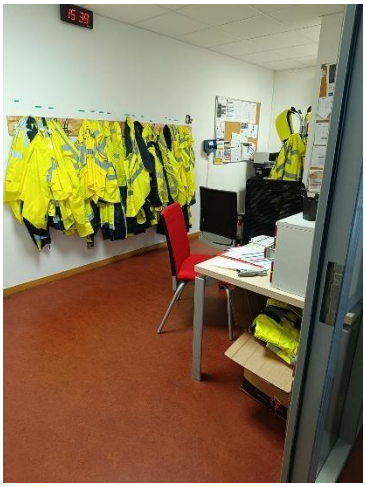
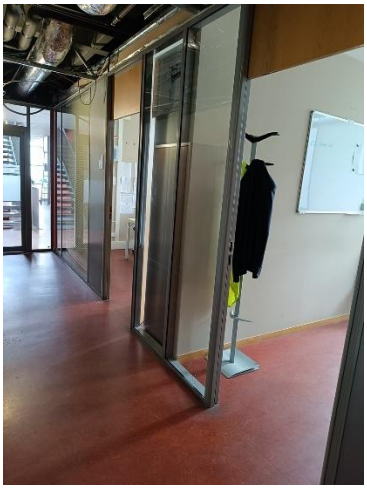
Les surfaces sont à titre indicatif. Elles devront être vérifiées lors de la visite de site.

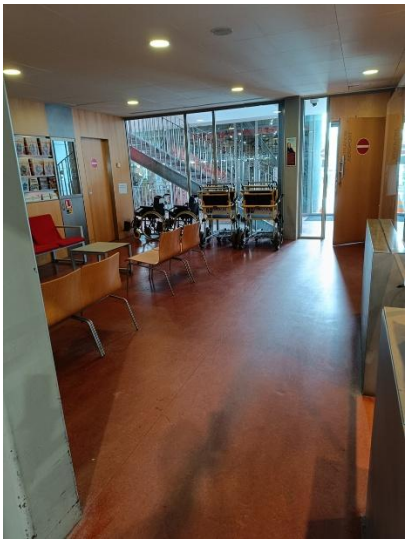
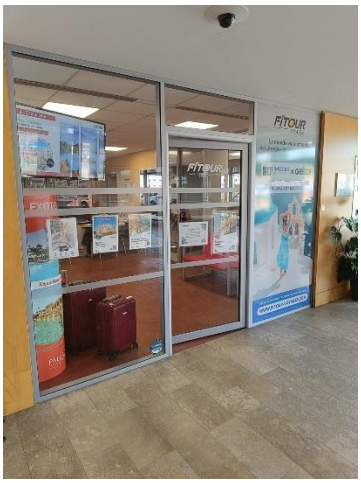
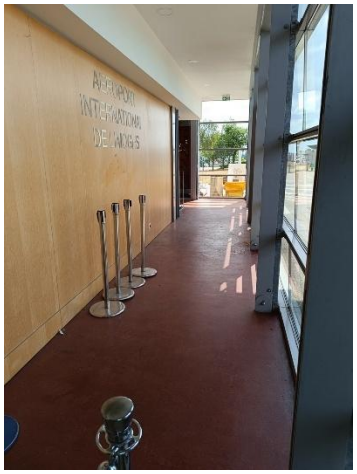
Réf	Photos
Rez-de-piste Arrivée et toilettes	  
Rez-de-chaussée Salle arrivée	  

3.4 Sols de la tranche optionnelle 2

La zone concernée est située au rez-de-chaussée dans sa totalité

Les surfaces sont à titre indicatif. Elles devront être vérifiées lors de la visite de site.

Réf	Photos
Rez-de-chaussée Parties communes	   
Rez-de-chaussée Bureaux	 

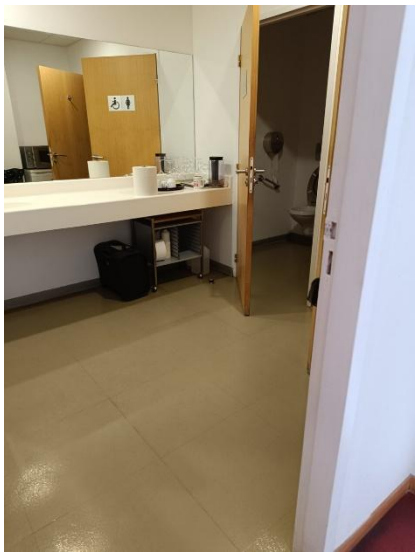
Rez de chaussée Salon Lathière et Nursery	 
Rez de chaussée FITOUR et couloir ascenceur / bar + escaliers	  

3.5 Sols de la tranche optionnelle 3

La zone concernée est située à l'étage de l'aérogare dans sa totalité

Les surfaces sont à titre indicatif. Elles devront être vérifiées lors de la visite de site.

Réf	Photos
Etage Parties communes et escaliers	    
Etage Bureaux	

Etage Salon Vergnaud	
Etage couloirs restaurant et escaliers	 
Etage Toilettes	 Toilettes bureaux  Toilettes restaurant

4. Exigences techniques générales

La proposition des candidats devra répondre aux exigences suivantes :

- Caractéristiques techniques du ou des sols proposés (fiche technique à fournir)
- Facilité de nettoyage pour le sous-traitant en charge du nettoyage de l'aérogare
- Un choix de coloris
- Une durabilité éprouvée sur des aéroports ou lieux publics (transmettre références adéquates)
- Présentation d'échantillons si besoin
- Garantie des produits proposés

Particularités :

- Tranche ferme : deux dalles podotactiles au niveau des escaliers
- Tranche optionnelle 1 : 1 dalle podotactile et 1 tapis de sol encastré à installer au niveau de la salle arrivée
- Tranche optionnelle 2 : 1 tapis de sol encastré pour l'entrée du personnel
- Tranche optionnelle 3 : 1 dalle podotactile en haut de l'escalier restaurant

Ces informations sont à porter au niveau du chapitre 2 « Matériaux proposés » du mémoire technique.

5. Exigences environnementales, conditions de fabrication et traçabilité

Le candidat précisera dans son mémoire technique toutes les informations nécessaires à évaluer leur engagement environnemental à la fois dans l'approvisionnement des matières premières, dans la fabrication, dans le conditionnement et la livraison et dans la gestion des déchets des sols (voir article 6 du CCAP joint).

Ces informations sont à porter dans le chapitre 6 du mémoire technique.

6. Organisation des travaux

Une attention particulière sera faite lors de l'analyse du marché sur la disponibilité des matériaux proposés suivant les tranches allouées et l'incidence sur le planning des travaux.

Les travaux pour la tranche ferme auront lieu en PCZSAR (Partie Critique de la Zone Sûreté à Accès Réglementé). De ce fait, le candidat devra répondre aux exigences des conditions générales de l'aéroport de Limoges jointes en annexe.

Afin de répondre aux exigences du chapitre 6 de ce document (Clauses spécifiques de sûreté aéroportuaires), une personne formée « badge rouge » pourrait être présente tout au long du chantier afin d'assurer l'encadrement des équipes dans les salles d'embarquement. La formation de 3h00 est d'environ 25€ en e-learning. Cette décision sera actée lors de la validation finale du planning d'exécution des travaux avec le candidat retenu.

L'organisation des travaux tranche ferme et tranches optionnelles sera à indiquer dans le chapitre 3 « Organisation du chantier » du mémoire technique.

7. Garantie et service après-vente

Le candidat devra mentionner la durée de garantie des sols et préciser dans son offre si un service après-vente et disponible et joignable en cas de disfonctionnements constatés.

Informations à renseigner dans le chapitre 2 « Matériaux proposés » du mémoire technique.

8. Documentation technique

La documentation technique des sols (matière, entretien...) devra être fournit en Français.

9. Planning prévisionnel

Le candidat devra fournir un planning prévisionnel de travaux pour la tranche ferme et un pour chaque tranche optionnelle.

Tranche ferme : Les travaux auront lieu avec une continuité de service dans les salles d'embarquement. L'objectif étant de limiter l'utilisation optimale des salles d'embarquement. Elles pourront être en travaux mais sans passagers ou alors avec barriérage afin d'isoler la zone entre passagers et les travaux (risques sûreté).

Des travaux de nuit peuvent être envisagés ; faire apparaitre le surcoût dans le DPGF.

Pour les tranches optionnelles, nous attendons également d'avoir une visibilité sur les durées d'indisponibilité des lieux pendant toute la durée des travaux en fonction des revêtements proposés.

Les contraintes de l'entreprise doivent être exprimées dans le mémoire technique chapitre 4 « Conditions d'exécution de la mission ».

Le planning de travaux proposé sera évalué dans ce sens.

Nous proposons une rénovation des sols à compter du programme hiver (début novembre à fin mars).